

Barème des frais et honoraires de médiation

1 Droits d'ouverture

Forfait de 300 € HT par partie.

2 Frais et honoraires

2.1 LITIGES INFÉRIEURS A 30 000 € HT

Honoraires forfaitaires de 1 250 € (5 heures maximum).

(Au-delà des cinq heures : 250€ HT par heure supplémentaire)

2.2 LITIGES SUPÉRIEURS

Montant du litige de	Taux horaires HT y compris frais
De 30 000 € à 500 000 €	350 €
De 500 000 € à 1 500 000 €	400 €
De 1 500 000 € à 10 000 000 €	480 €
Supérieur à 10 000 000 €	600 €

1. Les droits d'ouverture sont répartis entre les parties mais avancés intégralement par la partie saisissante. Ils demeurent dans tous les cas acquis au centre.
2. Un forfait de 10 heures sera facturé aux parties dès la mise en œuvre de la médiation, révisée en fonction des diligences du médiateur. Le forfait initial demeurera dans tous les cas acquis.

Le médiateur pourra solliciter le remboursement de débours éventuels (hors frais de secrétariat et tels que frais de voyage, traduction, etc. ...).
3. Dans l'hypothèse d'une co-médiation, les sommes ci-dessus s'entendent par médiateur.